

Réf. communale : DA-9-2025
No CAMAC : -
Imprimé le : 18.09.2025



AVIS D'ENQUETE

Autorisation municipale

L'enquête publique est ouverte du 18 septembre au 7 octobre 2025

Compétence municipale

Parcelle(s)	No ECA	Coordonnées (E / N)
353-3		.00 .00/
Nom de la commune :	Daillens	
Nature des travaux :	Agrandissement	
Description de l'ouvrage :	Agrandissement d'une fenêtre existante côté Sud	
Situation :	Rte de Bettens 9	
Note de Recensement Architectural :		
Propriétaire(s) :	Cocho Véronique et José	
Promettant(s) acquéreur(s) :		
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :		
Demande de dérogation :	--	
Particularité(s) :		



MUNICIPALITE
DE
DAILLENS

Demande de construction d'objet de minime importance

Le requérant et le propriétaire soussignés demandent à la Municipalité l'autorisation de construire l'ouvrage décrit dans la présente demande.

Selon la disposition de l'article 111 LATC et 72d RLATC, la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Nom et Prénom du requérant : *Cocho Véronique et José*
Adresse : *Rte de Betheus 9 1306 Dailens* No de parcelle : *353 lot 3*
Téléphone : *+41 752 3 536* Natel : *079 518 69 39*
Email : *fam.cocho@gmail.com*

Description de l'ouvrage :

*Agrandissement d'une fenêtre existante
côté sud.*

Surface et/ou volume de l'ouvrage : *2,55 x 2 = 5,1 m²*

Annexes à joindre :

- Plan de situation à jour avec indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage et distances aux limites des propriétés.
- Esquisse et coupe (photos ou prospectus) du projet avec les cotes nécessaires.
- Tous documents utiles à une bonne compréhension du projet.

Date de la demande : *10 sept. 2015*

Signature du requérant : *[Signature]*

Signature du/des propriétaire/s pour accord :

Koko Fum

Signature de l'administrateur de la PPE pour accord :

Signatures de 3 autres propriétaires de la PPE

Accord des voisins directement touchés ou concernés:

Parcelle No: 3531d1 Nom et Prénom:

Urban Krieger Robert et Hedwig

Signature (s):

H. Urban

Parcelle No: 3531d2 Nom et Prénom:

Tinguely Boverly Jacques et Sylvette

Signature (s):

Tinguely Boverly

Parcelle No: 3531d4 Nom et Prénom:

Veehuys Pida Arthur et Anouk

Signature (s):

Bob

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

La Municipalité décide et communique si l'autorisation doit être affichée au pilier public 20 jours, ainsi que son émolument.

Les travaux ne commencent pas avant la délivrance de l'autorisation.

La fin des travaux doit être annoncée au Greffe municipal.

La Municipalité se réserve le droit d'inspecter les travaux réalisés et, cas échéant, de facturer les frais qui en découlent.

5/6/2015

Braylancewef Feriwe

Cochro
Rte de hettas 3



